



## Mise a jour du livret de famille

Par **chambery**, le **31/12/2010** à **17:44**

Bonjour,

je suis en retard, sur la mise a jour du livret de famille de mon 2e bebe.

FISTON né en mars 2010; reconnaissance anticipé durant les 1ers mois de grossesse. Mon enfant porte mon nom.

Du coté papa, ne vivant pas ensemble... l'a reconnu en juin 2010.

et il me met une certaine pression , a savoir du faite que j'ai pas encore, mis a jour le livret famille, pour y noter, le coté "pere" ..

(le papa lui, a aussi fait demande d'un livret et mon coté est rempli donc pour lui, c'est facile de dire, que je fais "mal" les choses)

Est-ce si grave si celà a pas été fait immédiatement?

Je risque quoi , si le livret de famille, reste non mis a jour.

DANS l'acte de naissance, il est stipuler la reconnaissance de papa, et dans ma rubrique a moi aussi..

est-ce que cela a forte consequence contre moi?

MERCI

Par **corima**, le **31/12/2010** à **17:48**

Allez dès lundi à la mairie faire remplir votre livret de famille, c'est un document très important et vous pourriez en avoir besoin pour plein de demarches administratives

On ne peut pas dire que vous faites mal les choses, juste que vous ne les faites pas...

Par **mimi493**, le **31/12/2010 à 20:08**

Je ne vois pas en quoi c'est si pressé. Le livret de famille indique la mère, c'est tout ce dont elle a besoin.

[citation]DANS l'acte de naissance, il est stipuler la reconnaissance de papa,et dans ma rubrique a moi aussi.. [/citation]  
"dans ma rubrique a moi aussi" ????

Par **corima**, le **31/12/2010 à 20:20**

[citation]Je ne vois pas en quoi c'est si pressé. Le livret de famille indique la mère, c'est tout ce dont elle a besoin. [/citation]

Oui, mais faudrait mieux qu'il indique aussi l'enfant

Par **chambery**, le **31/12/2010 à 23:07**

??? QU'il indique aussi l'enfant ???

non attendez mesdames... CERTE je me suis mal exprimer..

QUAND je parlais de "rubrique"...

Il'sagit juste de la partie "enfant".. IL est noter dans "mentions marginales" (reconnu le..par son pere)

mais ce que je voulais savoir, faut-il que je l'envois a la mairie de lieu naissance du papa, pour que eux,ils remplissent la page "papa" ??

EST-ce different ou pas si c'est un papa,qui vit pas sous notre toit ?

car par l'exemple du pere de mon 1er.. RECONNU par nous deux,et vivant ensemble.. LES 2parties, pere et mere sont remplies..

là pour le 2e enfants, est-ce que je dois remplir OBLIGATOIREMENT; (qu'alors j'ai souvenir que ma mairie,m'avait dit de l'envoyer le plus tot possible, c'est que ca doit etre necessaire? ou pas ?? lol )

et du faite, que le papa 2, a lui,fait une demande de livret, il lui a été retourner, complètement rempli de partout pour lui.

donc.. EST-ce que comme vous dit, "du moment que moi,ce stipule que je suis sa maman" sur MON LIVRET FAMILLE a moi... le papa ayant le sien, peut-etre que ca n'a pas de consequence particuliere si c'est pas noter NOIR SUR BLANC, l'identité de monsieur..? EST-

ce mon droit.

parce que le papa, me demande si je l'ai fais ou toujours pas, alors oui je zape facilement..  
MAINTENANT pour les demarches ou je devrais justifier l'identité de mon enfant, je veux dire, j'ai ma carte d'identité,avec mon livret famille,voir meme les 2 (UNION differentes),et dessus est noté,pour l'enfant,ce que la copie integrale de l'acte naissance j'ai aussi en possession .  
voilà si cela est plus clair pour vous mesdames...

Par **corima**, le **31/12/2010** à **23:14**

[citation]je suis en retard,sur la mise a jour du livret de famille de mon 2e bebe.  
FISTON né en mars 2010; reconnaissance anticipé durant les 1ers mois de grossesse. Mon enfant porte mon nom. [/citation]

C'est sur, qu'expliqué comme ça, j'ai cru que le petit n'etait pas sur le livret de famille.

Oui, c'est quand meme important pour votre enfant que son père soit marqué sur le livret de famille. Et si le père l'a reconnu à la naissance, il a l'autorité parentale, s'il n'est pas mentionné sur le livret de famille, on pourrait penser qu'il n'a pas de père

Ca n'a pas de consequence contre vous, mais on pourrait penser que vous voulez zapper le papa sur le livret de famille

Par **chambery**, le **31/12/2010** à **23:43**

l'autorité parentale,il l'a s'il l'a déclaré avant c'est 1an n'est-ce pas? CAR il l'a reconnu 3mois apres. c'est toujours une autorité pour lui quand meme donc ?

n'etant pas en menage avec lui, apres qu'il aie decider de pas nous suivre, au prix d'une femme .. J'ai alors preferer, que l'enfant j'assume par mes moyens, et je lui disais de me laisser faire avec la caf.

que je voulais pas de pension de sa part, car comme il m'avait aussi tot assémé,c'est mise en garde et menace de prendre le petit...

(bon si vous detaillez mes precedent messages,vous comprendrez de quoi il s'agit,et meme au vu de ma situation affective avce le papa, mimi ou marion, me disait de lui retiré cette autorité parentale)

j'explique que alors c'etait suite a ce que je desirais, qu'il ne l'a pas reconnu les 1er jour mais cas 3mois,car il a agis par colere et me faire mal d'avantage, sachant que comme ca,il me prendrait le petit a partir de ses 1an. voila

Par **mimi493**, le **02/01/2011** à **11:51**

Mais avez-vous été avisé qu'il avait reconnu l'enfant à 3 mois par un courrier de la mairie ?

Par **chambery**, le **02/01/2011** à **14:21**

**bonjour mimi**

bien non du tout,pas de courrier. pourquoi ca?

Par **Marion2**, le **02/01/2011** à **16:33**

Si le père a reconnu l'enfant, la Mairie devait obligatoirement vous en informer par courrier.

Par **mimi493**, le **02/01/2011** à **18:30**

A condition que si la mère a déménagé depuis la naissance, qu'elle ait avisé la mairie de naissance de sa nouvelle adresse (ils ne sont pas médiums, ne peuvent pas deviner la nouvelle adresse :))

Mais puisque vous n'avez rien reçu, comment savez-vous que le père a reconnu l'enfant ? Il vous a envoyé une LRAR pour vous le dire ? Sinon, vous ne pouvez pas le savoir, évidemment.

Par **Marion2**, le **02/01/2011** à **18:35**

chambery, ce n'est pas très clair....

Comment avez-vous appris la reconnaissance du père ?

Par **corima**, le **02/01/2011** à **18:39**

[citation]Du coté papa, ne vivant pas ensemble... l'a reconnu en juin 2010.  
et il me met une certaine pression , a savoir du faite que j'ai pas encore, mis a jour le livret famille,pour y noter,le coté "pere"..  
(le papa lui,a aussi fait demande d'un livret et mon coté est rempli donc pour lui, c'est facile de dire,que je fais "mal" les choses) [/citation]

Il lui a dit et c'est fait faire son propre livret de famille, d'où sa demande qu'elle mette le sien à jour

Les lendemains de fete... LOL !

Par **mimi493**, le **02/01/2011** à **19:47**

[citation]Il lui a dit et c'est fait faire son propre livret de famille, d'où sa demande qu'elle mette le sien à jour [/citation]

Ah oui, c'est vrai, vous en êtes sûre ? Z'avez des preuves qu'il lui a dit ? :)

A partir du moment où elle sait qu'il doit y avoir mise à jour du livret, elle doit le faire évidemment, enfin, si elle fait usage du livret de famille.

Par **corima**, le **02/01/2011** à **19:58**

[citation]Ah oui, c'est vrai, vous en êtes sûre ? Z'avez des preuves qu'il lui a dit ? :) [/citation]

Bah c'est dans le texte... il lui dit va mettre ton livret à jour moi j'ai déjà fait le mien... c'est clair non !